

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BCE Inc.	26 novembre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
AutoCanada Inc.	30 novembre 2015	Alberta
Fonds Complément tactique Granite Sun Life	26 novembre 2015	Ontario
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life		
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life		
Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life		
Fonds d'actions à faible volatilité Lysander-Roundtable	25 novembre 2015	Ontario
Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima		
Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima		
Portefeuille NEI Rendement conservateur Fonds leaders en environnement NEI	25 novembre 2015	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Therapure Biopharma Inc.	26 novembre 2015	Ontario
Westcoast Energy Inc.	1 ^{er} décembre 2015	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Amaya Inc.	30 novembre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoire du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds de placement immobilier BTB	27 novembre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Technologies Ortho Régénératives Inc.	24 novembre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoire du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
EPCOR Utilities Inc.	27 novembre 2015	Alberta
Financial 15 Split Corp.	27 novembre 2015	Ontario
Fonds d'obligations internationales (CLI)	30 novembre 2015	Ontario
Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)		
Fonds de dividendes américains (GIGWL)		
Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)		
Fonds de dividendes mondiaux (Setanta)		
Catégorie dividendes canadiennes (Laketon)		
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie	27 novembre 2015	Ontario
Fonds canadien d'obligations Mackenzie		
Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie		
Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie		
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie		
Fonds de revenu Mackenzie		
Fonds de revenu stratégique Mackenzie		
Fonds canadien Mackenzie Ivy		
Fonds renaissance Mackenzie Cundill		
Fonds mondial de dividendes Mackenzie		
Fonds international de croissance Mackenzie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de ressources canadiennes Mackenzie		
Portefeuille revenu fixe Symétrie		
Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Portefeuille prudent Symétrie		
Portefeuille équilibré Symétrie		
Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Portefeuille croissance Symétrie		
Catégorie Mackenzie Marché monétaire canadien		
Catégorie Mackenzie Revenu stratégique		
Catégorie Mackenzie Dividendes toutes capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Valeur toutes capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Valeur petites capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines		
Catégorie Mackenzie Mondial d'actions diversifié		
Catégorie Mackenzie Croissance mondiale		
Catégorie Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie		
Catégorie Portefeuille actions Symétrie		
Franco-Nevada Corporation	27 novembre 2015	Ontario
Next Edge Theta Yield Fund	25 novembre 2015	Ontario
Next Edge Bio-Tech Plus Fund		
Portefeuille de croissance équilibrée institutionnel Marquis	27 novembre 2015	Ontario
Portefeuille équilibré institutionnel Marquis		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille d'obligations institutionnel Marquis		
Portefeuille d'actions canadiennes institutionnel Marquis		
Portefeuille d'actions institutionnel Marquis		
Portefeuille d'actions mondiales institutionnel Marquis		
Portefeuille de croissance institutionnel Marquis		
Portefeuille de croissance équilibrée Marquis		
Portefeuille de revenu équilibré Marquis		
Portefeuille équilibré Marquis		
Portefeuille d'actions Marquis		
Portefeuille de croissance Marquis		
Portefeuille Catégorie équilibrée Marquis		
Portefeuille Catégorie de croissance équilibrée Marquis		
TransCanada PipeLines Limited	26 novembre 2015	Alberta
U.S. Banks Income & Growth Fund	26 novembre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société gestion d'actions internationales Select	25 novembre 2015	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de croissance d'actions internationales Catégorie de société de croissance d'actions internationales Catégorie de société alpha d'actions internationales	25 novembre 2015	Ontario
Fonds de revenu mensuel canadien Manuvie (<i>auparavant Fonds de revenu mensuel Standard Life</i>) Catégorie de revenu mensuel canadien Manuvie (<i>auparavant Catégorie de revenu mensuel Standard Life</i>) Catégorie de revenu de dividendes canadiens Manuvie (<i>auparavant Catégorie de revenu de dividendes Standard Life</i>) Catégorie de croissance de dividendes canadiens Manuvie (<i>auparavant Catégorie de dividendes canadiens de croissance Standard Life</i>) Catégorie de croissance de dividendes mondiaux Manuvie (<i>auparavant Catégorie de croissance de dividendes mondiaux Standard Life</i>) Fonds d'actions mondiales sans restriction Manuvie (<i>auparavant Fonds d'actions mondiales Standard Life</i>) Catégorie d'actions mondiales sans restriction Manuvie (<i>auparavant Catégorie d'actions mondiales Standard Life</i>) Catégorie des marchés émergents Manuvie (<i>auparavant Catégorie de dividendes de marchés émergents Standard Life</i>) Catégorie Portefeuille Croissance Portrait Manuvie (<i>auparavant Catégorie portefeuille de croissance Standard Life</i>) Catégorie Portefeuille Revenu et croissance de dividendes Portrait Manuvie (<i>auparavant Catégorie portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Standard Life</i>)	30 novembre 2015	Ontario
Mandat privé Catégorie de placements	26 novembre 2015	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
spécialisés Dynamique		
Régime d'épargne- études Avancé	27 novembre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Algonquin Power & Utilities Corp.	25 novembre 2015	18 février 2014
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 novembre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 novembre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 novembre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 novembre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 novembre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 novembre 2015	19 octobre 2015
Banque de Montréal	24 novembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	25 novembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	26 novembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	26 novembre 2015	27 avril 2015

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	26 novembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	30 novembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	30 novembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	30 novembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	30 novembre 2015	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	24 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	25 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	25 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	26 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	26 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	26 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	27 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	27 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	30 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	30 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	30 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	1 ^{er} décembre 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	23 novembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	25 novembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	26 novembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	20 novembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	26 novembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	26 novembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	24 novembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	23 novembre 2015	20 décembre 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	23 novembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 ^{er} décembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	26 novembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	30 novembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 ^{er} décembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 ^{er} décembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 ^{er} décembre 2015	20 décembre 2013
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	1 ^{er} décembre 2015	25 juin 2015
La Banque Toronto-Dominion	30 novembre 2015	13 juin 2014
Les Entreprises Cara Limitée	25 novembre 2015	18 novembre 2015
TransAlta Renewables Inc.	25 novembre 2015	16 juin 2015

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les Appartements Linton Inc.

Vu la demande présentée par Les Appartements Linton Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 22 septembre 2015 (la « demande »);

Vu les articles 11 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu les termes définis suivants :

« actions » : les actions ordinaires et les actions spéciales de l'émetteur;

« actions ordinaires » : les actions ordinaires de l'émetteur rattachées selon différentes proportions à une unité d'habitation;

« actions spéciales » : les actions de classe A spéciale de l'émetteur, chacune étant rattachée à une unité de stationnement;

« bail » : le bail en propriété exclusive intervenant entre l'émetteur et chaque nouveau porteur d'actions, lequel permet au porteur d'actions d'habiter une unité d'habitation et, le cas échéant, de bénéficier d'une unité de stationnement;

« immeuble » : l'immeuble résidentiel détenu par l'émetteur, sis au 1509, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3G 1M1;

« unité d'habitation » : une des unités d'habitation de l'immeuble;

« unité de stationnement » : une des unités de stationnement intérieur de l'immeuble;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 11 de la Loi d'établir un prospectus pour les placements d'actions par les porteurs d'actions (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes de l'émetteur :

1. Les actions ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, l'émetteur n'est émetteur assujéti dans aucun territoire et l'émetteur n'a pas l'intention d'inscrire les actions à la cote d'une bourse ni de devenir émetteur assujéti;
2. Chaque personne qui désire habiter une unité d'habitation et, le cas échéant, occuper une unité de stationnement doit souscrire les actions s'y rapportant et signer un bail avec l'émetteur qui lui en donne la jouissance exclusive;
3. Le bail est à durée indéterminée et prend fin lorsque le porteur d'actions vend ses actions à un acquéreur subséquent;
4. Le fait, pour le porteur d'actions, de rechercher ou de trouver des acquéreurs pour ses actions constitue un placement;
5. Toute personne qui entend procéder au placement d'une valeur est tenue d'établir un prospectus soumis au visa de l'Autorité.

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 27 novembre 2015.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2015-FS-0156

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
21 st Century Fox America, Inc.	2015-10-21	9 464 411 \$
Ares Capital Europe III (E), L.P.	2015-10-13	73 895 000 \$
Arianne Phosphate Inc.	2015-10-20	S.O.
Artefacts Virtuels inc.	2015-10-24, 2015-10-26, 2015-10-28, 2015-10-29 et 2015-10-30	46 700 \$
Balmoral Resources Ltd.	2015-10-28	4 535 735 \$
Cannabis Royalties & Holdings Corp.	2015-09-30	1 035 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CoolIT Systems Inc.	2015-10-09	1 816 813 \$
Corporation Fiera Capital	2015-10-15	8 500 000 \$
Corporation Fiera Capital	2015-10-30	12 029 737 \$
Eloro Resources Ltd.	2015-10-05	356 000 \$
Enablence Technologies Inc.	2015-10-05	3 175 000 \$
Energizer Resources Inc.	2015-10-07	710 000 \$
EnWave Corporation	2015-10-22	5 000 000 \$
Equitas Resources Corp.	2015-10-28	209 500 \$
EXO U Inc.	2015-10-23	2 444 750 \$
Exploration NQ Inc.	2015-10-28	11 966 \$
FedEx Corporation	2015-10-23	33 931 783 \$
First Data Corporation	2015-10-20	121 436 640 \$
FTG Fraser Transportation Group Partnership	2015-10-23	227 846 378 \$
Golden Dawn Minerals Inc.	2015-10-16	268 147 \$
Graywood Residential Fund VII Limited Partnership	2015-10-08	100 000 000 \$
Groupe Capital Alternatif inc.	2015-08-28	500 000 \$
ICONIQ Strategic Partners II-B, L.P.	2015-10-27	552 812 \$
Jaguar Mining Inc.	2015-10-27	28 468 150 \$
Jarden Corporation	2015-10-16	9 505 755 \$
Jarden Corporation	2015-10-21	7 541 700 \$
Les Ressources Yorbeau Inc.	2015-11-03	149 700 \$
Midpoint Holdings Ltd.	2015-10-28	433 002 \$
PSS Generating Station LP	2015-10-23	191 000 000 \$
Pure Storage, Inc.	2015-10-13	2 428 382 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Q-Gold Resources Ltd.	2015-10-26	140 000 \$
Ressources Cartier inc.	2015-10-22	266 500 \$
Ressources Explor inc.	2015-11-03	200 000 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust II	2015-11-02	741 347 \$
Schaeffler AG	2015-10-13	8 313 188 \$
Société d'épargne des Autochtones du Canada	2015-10-09 et 2015-10-15	640 000 \$
Spanish Mountain Gold Ltd.	2015-10-23	500 000 \$
The Goldman Sachs Group, Inc.	2015-10-06	652 800 \$
Treasury Wine Estates Ltd.	2015-10-26	302 591 \$
UBS AG, Jersey Branch	2015-10-15, 2015-10-19 au 2015-10-22	11 018 016 \$
VPC Specialty Lending Trust	2015-10-29	10 375 000 \$
Walton AB Southridge Investment Corporation	2015-10-22	131 180 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Capital Élément 79 Inc.

Vu l'Instruction générale 41-601Q relative aux sociétés de capital de démarrage;

Vu l'engagement souscrit par Capital Élément 79 Inc. (l'« émetteur ») envers l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») daté du 16 août 2013 dans le cadre de son premier appel public à l'épargne par prospectus (l'« engagement »);

Vu l'opération admissible projetée de l'émetteur;

Vu le dépôt, auprès de l'Autorité, du projet de déclaration de changement à l'inscription préparé par l'émetteur en date du 27 novembre 2015 (la « déclaration ») relativement à l'opération admissible projetée;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'engagement;

Vu les informations déposées auprès de l'Autorité;

En conséquence, l'Autorité accepte la déclaration.

Fait à Montréal, le 27 novembre 2015.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2015-FS-0158

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».